

L'époque où agriculteurs et horticulteurs s'occupaient presque exclusivement de leurs champs et de leurs animaux et rendaient visite tout au plus une fois par an à leur organisation professionnelle pour y compléter leur déclaration fiscale est révolue depuis bien longtemps. À l'instar des autres PME, les agriculteurs et horticulteurs sont confrontés à des comptabilités, des déclarations et des formulaires en tous genres. « Contrairement à ce que prétendent parfois les pouvoirs publics, les formalités administratives ont encore augmenté considérablement ces dernières années », explique Noël DEVISCH, président du Boerenbond. « En tant qu'organisation professionnelle, nous plaignons pour une simplification administrative optimale, mais nous ne trouvons guère d'écho pour l'instant. Visiblement, rien n'est plus difficile que de simplifier. La plupart des cultivateurs ont dès lors besoin d'une aide externe pour s'en sortir. Car, soyons clairs, rares sont ceux qui distinguent encore l'arbre de la forêt. »



IEC : L'agriculture et l'horticulture vivent des temps difficiles. Comment le secteur évolue-t-il par rapport à d'autres secteurs?

Noël DEVISCH : Ces dernières années, le nombre d'exploitations agricoles diminue en moyenne de trois à quatre pour cent. Les revenus sont sous pression et ne s'élèvent plus qu'à 70 % du revenu d'autres secteurs. Pour les experts-comptables et conseils fiscaux aussi, il s'agit à première vue d'un secteur peu intéressant. C'est pour-

tant on ne peut plus faux. En raison de la complexité accrue dans le domaine des réglementations, de la fiscalité, de l'environnement et de l'emploi, le volume de travail a augmenté considérablement. Dans un contexte d'âpre concurrence et de pression sur les revenus, une comptabilité d'entreprise adéquate est devenue indispensable.

IEC : Pour respecter leurs obligations fiscales, l'agriculteur et l'horticulteur peuvent depuis longtemps utiliser un forfait. Avez-vous une

idée du nombre de ceux qui, parmi eux, recourent à ce système?

Noël DEVISCH : Tant le système du revenu forfaitaire que le régime agricole particulier en matière de TVA présentent le grand avantage d'être simples sur le plan administratif. Sur les 57.000 exploitations agricoles et horticoles que compte notre pays, exactement deux tiers font usage du système fiscal forfaitaire. Cela signifie cependant aussi qu'un tiers des exploitations tiennent une comptabilité. Cette part

est en augmentation constante. Le choix est surtout déterminé par le niveau des investissements dans l'exploitation. L'expert-comptable ou le conseil fiscal jouent un rôle important dans la détermination du choix le plus indiqué: le système fiscal forfaitaire ou pas ?

IEC : Où devons-nous situer les exploitations qui n'optent pas pour le système forfaitaire ?

Noël DEVISCH : C'est surtout dans l'horticulture et l'élevage intensif, où les investissements dans les serres et les étables dépassent parfois le million d'euros, que le système forfaitaire est abandonné. Pour une série de cultures spécialisées, le forfait n'est même plus autorisé. C'est d'ailleurs aussi dans ces secteurs que l'on rencontre le plus grand nombre de sociétés, même si ce nombre est relatif. En effet, seules 3.000 exploitations agricoles (soit un peu plus que 5 % du total) revêtent la forme d'une société. Environ un tiers de celles-ci ont opté pour la forme d'une société agricole, une société civile à laquelle s'applique une série de dispositions spécifiques (notamment en ce qui concerne la loi sur le bail à ferme). Cette forme de société n'est pas assujettie à la loi relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises. Les 2.000 autres sociétés commerciales (surtout des SPRL) y sont en revanche assujetties.

IEC : Selon vous, à quel profil doit répondre un expert-comptable ou un conseil fiscal qui souhaitent opérer dans le secteur agricole ?

Noël DEVISCH : Le développement de la comptabilité et l'augmentation du nombre de sociétés dans l'agriculture et l'horticulture font qu'un nombre accru d'experts-comptables et de conseils fiscaux

sont sollicités comme prestataires de services professionnels. Les agriculteurs et horticulteurs recherchent effectivement des conseillers qui disposent d'une bonne connaissance du secteur. Ce n'est pas seulement le cas sur le plan fiscal et comptable, mais aussi en ce qui concerne le régime complexe des subventions, ainsi que dans les domaines juridique, technico-envi-

“Les agriculteurs et les horticulteurs ont besoin d'assistance professionnelle”

ronnemental et économique. Aux yeux de l'agriculteur ou de l'horticulteur, il est en effet important qu'il puisse se faire aider par une seule personne de confiance ou un seul bureau pour s'acquitter de toutes ses obligations administratives. Pour le prestataire de services professionnel, le défi consiste dès lors à offrir la connaissance la plus grande et le service le plus efficace possibles à un prix abordable. La qualité du service et des conseils constitue cependant le facteur le plus important. En effet, un bon conseil n'a pas de prix. Dans le secteur agricole aussi, on en prend de plus en plus conscience.

IEC : Certaines exploitations tiennent également une comptabilité économique. Quelle en est précisément la fonction ?

Noël DEVISCH : Quelque 20.000 exploitations agricoles et horticoles tiennent effectivement une comptabilité économique dans le cadre d'une série de mesures de soutien (subsidés en intérêts et primes en capital) en vigueur dans le secteur. Ce système comptable a une toute autre finalité que la comptabilité « fiscale ». Les comptabilités économiques sont en outre spécifiques au secteur. C'est ainsi que l'exercice est clôturé en fonction de la saison de la culture (par ex., pour le secteur des fruits à chair ferme, il s'agit de la fin du mois de juillet, lorsque l'ensemble de la récolte de l'année précédente a été vendue). Outre les données économiques évidentes, la comptabilité comprend aussi de nombreuses données techniques en vue d'une gestion optimale.

Ces données sont analysées et comparées, d'une part, en interne par rapport aux années précédentes et, d'autre part, en externe par rapport à d'autres exploitations similaires. Les résultats sont examinés régulièrement dans des clubs d'étude entre confrères du secteur et s'avèrent constituer une source d'informations précieuse pour les participants.

Dans ce domaine aussi, un rôle est dévolu aux experts-comptables qui nourrissent un intérêt actif pour le secteur dans son ensemble et qui sont en mesure de combiner une connaissance agricole avec la maîtrise des techniques comptables. L'agriculteur ou l'horticulteur moderne doit en effet pouvoir consacrer toute son énergie à la gestion de son exploitation et souhaite autant que possible confier la gestion de ses obligations administratives à des conseillers et experts-comptables/conseils fiscaux compétents. ¶